

**Délibération 5.1**

**Ma prime vélo 76**

**Intervention de Laurent JACQUES**

Monsieur le Président,

Dans les grandes lignes, le dispositif « Ma prime vélo » que nous nous proposons de reconduire aujourd'hui, suscite notre approbation. Des améliorations ont été apportées, comme le plafonnement à 50 %, en sachant que d'autres dispositifs locaux peuvent venir s'ajouter, ou l'exclusion des speedbikes, et c'est une bonne chose.

Toutefois, nous pouvons faire encore mieux sur plusieurs points.

En effet, il faudrait trouver le moyen d'assurer une meilleure répartition géographique de cette aide. « Ma prime vélo 76 » ne doit pas servir en priorité de compensation aux contraintes liées à la ZFE dans l'agglomération rouennaise. Les habitants du reste du territoire ne sauraient se contenter des miettes.

De plus, même si le cyclisme se conçoit parfois sous la forme d'une course de vitesse, dans le cas qui nous occupe, nous visons plutôt l'efficacité. Aussi, conditionner cette aide au « premiers présentés, premiers servis » ne nous semble pas opportun. Le besoin d'acquérir un vélo électrique peut survenir à tout moment de l'année pour se rendre au travail, sur son lieu d'études ou de loisirs. Le doublement du montant alloué va dans le bon sens, mais pourquoi le plafonner ? Nous pourrions parfaitement inscrire la somme de 1 million d'euros au budget, comme proposé, puis l'ajuster en fonction de la demande dans le cadre du BS ou par le biais d'une DM.

Il serait aussi judicieux de renforcer la communication sur la nécessité de procéder à l'achat auprès d'un commerce seinomarin. Dans les secteurs situés à proximité des Départements limitrophes, nos habitudes d'achat ne tiennent pas compte des frontières de la Seine-Maritime. Voir son dossier retoqué parce que l'on a acheté son vélo dans un commerce de proximité, mais situé dans le Département voisin, est décevant. C'est souvent le cas dans la vallée de la Bresle par exemple.

Enfin, je profite de cette intervention pour renouveler une demande que j'ai formulée en juin dernier. J'y rappelais que l'aide accordée par le département aux collectivités réhabilitant des chemins cyclables était conditionnée à la réalisation d'un chemin goudronné de 3 m de large. Ces travaux ne sont pas opportuns partout, surtout dans les secteurs situés en pleine nature. Notre collègue Alain Bazille avait approuvé mon point de vue et assuré que les services entameraient une réflexion en ce sens. J'attire votre attention sur l'urgence de faire progresser ce dossier.

En effet, les travaux engagés placent parfois les élus en porte à faux vis-à-vis de la population. Je prends pour exemple la réhabilitation du chemin vert du Petit Caux entamée récemment par la Communauté de Communes des Villes Sœurs. Ne pouvant se passer de l'aide financière du Département, elle a consenti à réaliser ce bitumage, mais force est de constater qu'il n'est pas en adéquation avec les aspirations de nos administrés et les nôtres, pas plus qu'avec les considérations environnementales, surtout à une époque où l'écologie et le réchauffement climatique deviennent des sujets cruciaux.